

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Nombres de membres :

En exercice : 15

Présents : 11

Représentés : 3

Qui ont pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 11/06/2025

Date d'affichage : 12/06/2025

de la commune de COGOLIN

Séance du jeudi 19 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-cinq, le **dix-neuf juin**, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, s'est réuni au **Château de Cogolin**, sous la présidence de Madame Liliane LOURADOUR, déléguée aux affaires sociales, vice-présidente.

PRESENTS :

Marc Étienne LANSADE- Liliane LOURADOUR – Danielle CERTIER
- René LE VIAVANT –Franck THIRIEZ - Pierre NOURRY – Patrick HERMIER- Stéphane PEYNE – Leda NOURRY - Marguerite BAIN - Jean-Yves JOSEPH-

POUVOIRS :

Erwan DE KERSAINTGILLY	à	Danielle CERTIER
Mireille ARNAUD	à	Patrick HERMIER
Malika OUAREZKI	à	Jean-Yves JOSEPH

ABSENT : Jean-François CHEPPIO

SECRETAIRE de SEANCE : Valérie FRECHIN

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment l'article R123-21 ;

Vu le code de la commande publique et notamment ses articles R2123-1 à R2123-3 ;

Vu la mise en concurrence suivant la procédure adaptée ;

Vu les résultats de la consultation lancée pour l'achat des colis de Noël 2025 ;

Considérant qu'il convient d'attribuer le présent marché à l'entreprise ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse ;

Le conseil d'administration, après avoir étudié les différentes offres et attribué des notes décide :

D'ATTRIBUER le marché des colis de Noël 2025 à l'entreprise **VALETTE FOIE GRAS – AV Georges Pompidou - 46300 GOURDON**, pour un montant unitaire de

22,57 € HT soit 25,00 € TTC pour le colis individuel et de 30,40 € HT soit 33,50 € TTC pour le colis couple.

Le nombre de colis a été estimé à 725 colis individuels et 295 colis couples pour un montant total estimé à 25 331,25 € HT soit 28 007,50 € TTC.

N° 2025/06/19-02

CHOIX COLIS DE NOËL 2025

Le marché prendra effet à compter de la date de notification de l'ordre de service correspondant.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A L'UNANIMITE.**

La vice-présidente

Liliane LOURADOUR

La secrétaire

Valérie FRECHIN

